Image not found or type unknown

Statut auto-entrepreneur - micro bnc

Par **Motivation57**, le **03/11/2009** à **19:08**

Bonjour,

Je suis actuellement en micro bnc auprès de RSI depuis 06/2007--- Compte tenu des cotisations trop élevées, je souhaite choisir le statut aut-entrepreneur. Ma question : devrais-je régler auprès de RSI toutes mes cotisations dues sur l'annee 2009? en plus de mes cotisations du statut auto entrepreneur sur 2010? --- Mon CA n'étant pas supérieur à 20000 euros par an, je ne vois pas comment règler toutes ces charges...!!!! Encore une petite question : pourquoi cela n'est pas automatique ?

En vous remerciant,

Cdt,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés